

ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION
N°45-2026

STATIONNEMENT INTERDIT

Place de la liberté, rues font du four et font du portal

vendredi 27 mars 2026

LE MAIRE DE SAINT GUILHEM LE DÉSERT

Vu le Code des Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le tournage de film prévu le vendredi 27 mars 2026 entre 8h30 et 19h sur la place de la liberté et dans les rues de la font du four et de la font du portal

Arrête

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la place de la liberté et dans les rues de la font du four et de la font du portal le vendredi 27 mars 2026 entre 8h et 20h.

Article 2 : La Police Municipale, les Agents de Surveillance de la voirie et la Brigade de Gendarmerie de Gignac seront chargés en ce qui les concerne du présent arrêté.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.
- Informe qu'en vertu de l'art.83.1025 du 28/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
- Publié le :

Robert Siegel
Maire de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

Fait à Saint-Guilhem-le-Désert, le 23 mars 2026



Jean-Philippe Moresmau
Maire de SAINT GUILHEM LE DESERT.